

Le développement durable à l'école : une légitimité à conquérir

Ce qu'en pense l'ADEME

L'enseignement à l'environnement dans les collèges est essentiellement le fruit d'initiatives spontanées. Les pratiques sont assez disparates. En cause, le manque de formation des enseignants et un contexte institutionnel, encore flou et mal délimité bien que tendant à s'inscrire dans des textes de lois et dans les programmes scolaires. Un accompagnement institutionnel devrait être proposé aux établissements pour appuyer la reconnaissance des pratiques de l'éducation au développement durable. De plus, les initiatives d'enseignement à l'environnement s'adressant à un public peu sensible à ces thématiques, il est nécessaire de soigner la qualité de l'offre de sensibilisation.

Peu de recherches ont été consacrées à la production et la circulation des discours sur l'environnement et le réchauffement climatique au sein des établissements scolaires que ce soit dans les classes, mais aussi parmi l'ensemble des activités organisées par les équipes scolaires et les partenaires parascolaires ou associatifs.

A quelles conditions et jusqu'où le collège peut-il constituer un lieu favorable à un travail de mobilisation autour des problèmes du climat et de l'environnement ?

Une analyse a été menée à partir d'une revue du corpus de supports pédagogiques et d'une enquête au sein de quatre collèges¹ : Clément à Valenciennes ; Thomas à Villeneuve d'Ascq, Charles et Roger à Strasbourg². En complément de ces données, le point de vue des collégiens a été pris en compte à la fois par questionnaire puis par entretiens semi-directifs³.



© Olivier Sebart/ADEME

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Quel climat à l'école ?

Les « jeunes » face aux changements climatiques

Projet de recherche financé par l'ADEME dans le cadre du programme GICC. Le programme de recherche fédérateur «Gestion et Impacts du Changement Climatique» (GICC) est l'un des programmes de recherche financés par la Direction de la recherche et de l'innovation du CGDD. L'objectif du programme est de développer les connaissances en appui aux politiques publiques en considérant les changements climatiques sous l'angle aussi bien de leurs impacts, de l'adaptation pour y faire face que des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Equipe de recherche

Université Lille, UDL3, Gerico/APPA

Responsable scientifique

Susan Kovacs, Sandrine Bernier,
Aymeric Blanchet

Responsable du suivi à l'ADEME

Chantal Derkenne - Florence Clément

Durée : 28 mois

Démarrage : Septembre 2009

Numéro de contrat ADEME : 0910C0018

La présente synthèse a été établie à partir du rapport de recherche et reste fidèle au contenu remis. Les points de vue exprimés sont ceux des chercheurs.

Des initiatives d'EDD⁴ liées au bon vouloir de l'enseignant

La majorité des enseignants déclarent ne pas être formés et compétents pour parler de développement durable et de changement climatique. Ces thèmes leur sont imposés depuis peu et pour un grand nombre, ils ne savent ni comment s'en saisir, ni comment faire passer des messages sur le sujet. Certains ont pu suivre des sessions de formation dans le cadre de la formation continue mais cela reste encore très peu fréquent. Les niveaux de connaissance d'un enseignant à l'autre sont ainsi très variables, tout comme leur envie de se former sur le sujet.

A l'exception des cours d'Histoire Géographie et de Sciences et Vie de la Terre, matières pour lesquelles le programme de 5^{ème} et de 3^{ème} a été revu en 2010 pour intégrer le développement durable, le thème du DD n'est pas inscrit dans le cadre des autres cours stricto sensu. Depuis la circulaire de l'éducation nationale de 2007, toutes les matières doivent cependant aborder la problématique en l'intégrant au programme. Cela n'est toutefois pas toujours réalisé. Pour de nombreux enseignants, il semble difficile de dégager du temps en sus de l'enseignement « de base ».

L'engagement d'un enseignant est finalement fortement lié à son propre système de valeurs ou encore à ses convictions personnelles, à sa capacité à prendre des initiatives et des risques. Une position bien reconnue dans l'établissement, souvent en lien avec l'expérience, aide à la prise de risque.

Le sujet étant complexe et multidisciplinaire, il est nécessaire de sortir des cadres d'enseignement usuels pour définir un ensemble de compétences transversales à atteindre par les élèves. L'EDD représente pour l'enseignant un nouveau défi pédagogique, en rupture avec la tradition disciplinaire de

transmission des savoirs (fondement de l'enseignement depuis le 19^{ème} siècle). La maturité du professeur permet ainsi une plus grande maîtrise pédagogique et une « prise de risque » plus importante. Son engagement n'est pas obligatoirement lié à la discipline. L'EDD peut aussi bien être enseigné en Français, en Langues Vivantes, en Physique, en Technologie, pour le Brevet d'Enseignement Industriel (recherche documentaire en 3^{ème}) ou en SVT et en Géographie (pour lesquels le développement durable y est inscrit très clairement au programme).

Les projets d'EDD sont ainsi le plus souvent le fruit d'expériences originales, spontanées, empiriques d'un enseignant ou de plusieurs enseignants. Sans véritable ancrage institutionnel, ils restent fragiles dépendants d'une ou quelque(s) bonne(s) volonté(s). Même si un enseignant est impliqué, il ne reconduit pas forcément son initiative d'une année sur l'autre.

Des pratiques d'enseignement variées

Les pratiques sont très diverses et font ressortir une certaine liberté d'action dont les enseignants ont conscience et qu'ils apprécient d'une certaine manière, car cela leur permet d'échapper aux contraintes d'une pédagogie classique. Ils mènent souvent les projets pédagogiques

d'éducation à l'environnement et au développement durable en se servant de supports non traditionnels et non liés aux valeurs et aux références académiques habituelles (vêtements, murs d'expression...). Ces expériences si elles sont bien menées, sont le plus souvent couronnées de succès au sens où les élèves y participent avec enthousiasme (voir encadré 1 et 2).

Deux voies possibles en terme de contenu se présentent à l'enseignant dans sa pratique de l'EDD : soit il amène des certitudes, soit il apprend aux élèves à réfléchir. Dans tous les cas, une difficulté supplémentaire se présente à lui : parler de développement durable réintroduit une part de politique dans l'enseignement, alors que l'un des principes de l'éducation nationale est sa qualité dépolitisée.

Le débat (donner la parole aux élèves du collège) n'est jamais un objectif véritablement poursuivi par les professeurs. Ils centrent leurs discours sur les bons et les mauvais comportements dans les modes de vie d'aujourd'hui, engendrant de la culpabilité. Les dimensions politiques et sociales sont habituellement laissées de côté. On arrive ainsi rapidement sur ce type d'enseignement à une approche « évangélique » de conversion à la cause.



Encadré 1 : La figure emblématique du changement climatique au collège Clément à Valenciennes

Au collège Clément à Valenciennes, un enseignant de physique-chimie, par ses connaissances et son engagement sur le thème du changement climatique, ainsi que par son enthousiasme à mettre en œuvre des projets concrets et empiriques à destination des jeunes, réussit à promouvoir des messages assez forts sur ce thème et à les sensibiliser. De plus, soit ses collègues le soutiennent dans sa démarche et s'impliquent auprès de lui en apportant leur contribution, et ce sans concurrence marquée, soit ils ne participent pas mais ne dénigrent pas les projets. Cet enseignant a su impliquer un réseau de partenaires locaux associatifs et éducatifs, mais aussi la presse locale, pour valoriser et communiquer sur les projets de l'établissement. En effet pour pérenniser les actions de cet enseignant, sur le point de partir à la retraite, le collège a décidé de mettre en place un Agenda 21 scolaire. Si le succès des actions est largement tributaire du charisme individuel de cet enseignant, et si l'implication des élèves ressemble parfois à une réponse à une forme de prosélytisme, l'accent est mis sur « l'empowerment » de l'élève et sa mise en situation concrète : découverte d'informations lors des séances d'un atelier, qui seront exploitées au sein de conférences faites par les élèves; montage de site environnementaliste ; participation à des séances d'information et de formation auprès des élèves plus jeunes et plus âgés. Cette imbrication d'actions expérimentales et communicationnelles permet aux élèves de réinvestir et de valoriser leurs connaissances.

© Christophe Bourgeois



Encadré 2 : La légitimité de la discipline au regard du Bulletin officiel et de l'engagement d'un enseignant au collège Roger à Strasbourg

Au collège Roger de Strasbourg, une enseignante de sciences et vie de la terre mène des projets environnementaux avec le soutien et la participation d'une enseignante d'EPS et de la documentaliste de l'établissement. Les projets s'appuient sur le thème du développement durable prévu au programme de SVT à partir duquel l'enseignante bâtit des projets de communication vers l'extérieur, notamment par le biais d'un concours : « les trophées de l'environnement » qui permet de valoriser les collégiens.

Développer les synergies entre acteurs

Depuis les premières lois de décentralisation, le département a la charge des collèges. A ce titre, il en assure la construction, l'entretien, et le fonctionnement (accueil, restauration, hébergement des élèves...).

Les départements ont directement la possibilité d'agir pour une prise en compte de l'environnement dans la logistique des collèges. C'est le cas dans les départements du Bas Rhin et du Nord qui ont proposé aux établissements des dispositifs pour promouvoir la mobilité durable des collégiens (circuit de ramassage, modernisation des flottes de bus, pistes cyclables...), l'alimentation durable (circuits courts, bio...) et le tri des déchets. Ces mêmes départements peuvent s'engager dans une démarche environnementale concernant les



bâtiments scolaires (nouvelle construction aux normes HQE, réhabilitation : isolation, chauffage et eau chaude, solaire photovoltaïque...).

Ces actions généralisées portées par les collectivités en direction des collèges sont intégrées dans les Agendas 21 locaux⁵. On observe cependant qu'elles ne sont pas ou peu associées à des dispositifs qui permettraient à l'administration du collège et aux élèves de s'en approprier les enjeux. Elles répondent à une logique propre à la collectivité et ne nécessitent finalement que très peu d'interactions avec les établissements.

Les Agendas 21 scolaires⁶, à l'image de ce qui se fait au collège de Valenciennes, pourraient constituer une opportunité de construction de projets facilitant l'interaction entre l'établissement et les départements. Cependant, ils sont longs et complexes à élaborer. En effet, ils nécessitent une implication de nombreux acteurs dont le rectorat, un fort apprentissage de la part des parties prenantes et une solide volonté. Les

mis en sommeil et les abandons sont fréquents et liés au turn-over des personnels. Chaque projet s'appuie sur quelques personnes motrices volontaires. Enfin, il n'existe pas de dispositif d'évaluation des Agendas 21 scolaires et aucun de ses éléments ne rentre dans les critères d'évaluation de l'établissement. Ainsi, il n'y a pas de valorisation ni de reconnaissance officielle associées à ce type d'action.

Au sein des collèges, les dépenses pédagogiques des personnels enseignants et des personnels d'encadrement et de surveillance sont à la charge de l'Etat. Ce dernier donne les directives en matière de programmes pédagogiques et de grands objectifs. Les moyens de progresser vers ces objectifs, sont eux laissés, en grande partie, à l'initiative des professionnels œuvrant sur les différents établissements au travers du projet d'établissement.

Le projet d'établissement est un outil mobilisable pour l'appropriation d'une culture sur le développement durable

dans les collèges. Il est le cadre général dans lequel s'exerce l'autonomie pédagogique du collège. Les initiatives prises dans ce cadre peuvent être variées et ambitieuses et permettre de tester des solutions innovantes pour améliorer la performance des élèves. Il laisse une place de plus en plus grande à l'interdisciplinarité dans les projets et les expérimentations. Ceci doit permettre l'intégration de problématiques complexes, telles que le changement climatique, par un traitement pluridisciplinaire. Cela n'est toutefois pas un objectif prioritaire des établissements qui sont axés sur la réussite scolaire et en corollaire sur les aspects de « socialisation », ou encore sur la régulation des problèmes comportementaux, plus que sur l'appropriation active d'une culture scolaire élaborée.

Dernier acteur intervenant dans les collèges, les associations qui proposent leur offre de sensibilisation. Cette offre est en général thématique. Pour parler de développement durable, les personnes sollicitées sont des spécialistes d'un domaine par exemple les naturalistes et il n'y a pas de transmission d'un message transversal « changement climatique ».

Les choses changent lorsqu'il existe des structures fédératrices de ces associations. En Alsace par exemple, l'ARIENA⁷ propose une offre coordonnée. Elle regroupe tous les appels à projets d'éducation à l'environnement des collectivités territoriales, qu'elle relaie annuellement auprès de l'ensemble de ses membres et propose un important centre de documentation. Elle diffuse régulièrement de l'information vers les établissements et les enseignants. Elle a acquis une réputation solide et les enseignants connaissent bien cette association.

A l'aune de ce tour d'horizon des différents acteurs qui gravitent autour et dans les collèges, l'analyse montre la nécessité de construire des interactions.

Susciter l'adhésion des collégiens : des difficultés à surmonter

L'enquête montre que les élèves ne saisissent pas très clairement les phénomènes scientifiques liés aux changements du climat et ont du mal à situer les problématiques climatiques dans un contexte socio-politique. De manière générale, ils sont spontanément assez peu curieux des questionnements touchant à l'environnement. Leur attention à cette question est tributaire de leurs centres d'intérêt et de leurs points d'entrée personnels (leur famille, leurs abonnements à des périodiques, leurs émissions télé préférées...).

Plus les collégiens avancent en âge, plus leur intérêt pour l'environnement diminue. A partir de la 4ème, ils découvrent des sujets de l'adolescence qui se conjuguent avec de nouveaux centres d'intérêt, dont l'environnement ne fait pas partie. Les filles semblent néanmoins légèrement plus sensibles à la problématique que les garçons.

Les difficultés à surmonter restent importantes :

Premièrement, les collégiens sont sensibles à la cohérence entre discours théorique et réalité du terrain. Pour être motivés, ils doivent constater que ce qu'on leur apprend en classe (les économies d'énergie, la bonne gestion des déchets, la préservation de la biodiversité...) est réellement pris en charge et appliqué par les collectivités et les entreprises.

Deuxièmement, les efforts qui leur sont

demandés pour ancrer véritablement leurs actes dans une démarche de protection de l'environnement, s'inscrivent en opposition par rapport au modèle que la société leur propose. Ce modèle leur offre en effet, un certain nombre de facilités et un confort de vie qu'ils n'ont pas vraiment envie de remettre en question. Pour le collégien, l'incitation par la sensibilisation à agir en faveur de la préservation de l'environnement est la seule option qui puisse être entendue; la notion d'obligation est particulièrement insupportable pour eux.

Dans tous les cas, les jeunes ne se considèrent pas comme les futures générations qui vont être impactées par le changement climatique.

Enfin, les élèves sont exposés à une multitude d'acteurs : enseignants, associations.... L'enseignement relatif au développement durable est fait de manière parcellaire : un peu de tri, un peu de biodiversité, un peu d'économies d'énergie... La problématique globale transversale est rarement présentée. Si

c'est à eux de faire la synthèse de l'information reçue, ils ne sont pas toujours en capacité de globaliser les problèmes.

¹⁾ Les noms des quatre collèges présentés ici sont fictifs pour préserver l'anonymat.

²⁾ 37 entretiens semi-directifs auprès d'enseignants et documentalistes et 4 entretiens auprès de décideurs politiques ou associatifs locaux en charge de problématiques environnementales sur les territoires enquêtés.

³⁾ 1 300 questionnaires et 137 entretiens.

⁴⁾ Education au Développement Durable .

⁵⁾ L'Agenda 21 local est un projet global et concret dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : associations, entreprises, structures déconcentrées de l'état, habitants...

⁶⁾ L'Agenda 21 scolaire est la mise en place d'un plan d'actions qui s'intègre dans une démarche de développement durable à l'échelle d'un établissement scolaire. Il fait l'objet d'un plan triennal qui vise trois objectifs : inclure l'éducation au développement durable dans les programmes de toutes les disciplines à l'école, au collège et au lycée ; multiplier les établissements qui entreprennent une démarche de développement durable ; former les professeurs et autres personnels impliqués dans cette éducation.

⁷⁾ Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace.



© Jacques Le Goiff/ADEME

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ref. 8173 - ISBN 978-2-35838-666-5



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 80406 — 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr